



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 31 décembre 2023
Publié le 29 février 2024



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 31 décembre 2023
Publié le 29 février 2024

INTRODUCTION

Cet exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2023, selon les états financiers trimestriels non audités en annexe. Ces états financiers sont divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) promulguées par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non audités et dans cet exposé narratif. Ces documents ont été révisés et approuvés par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la haute direction applique le principe de l'importance relative, à titre de guide pour la divulgation. La haute direction considère un renseignement important s'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon les circonstances, influencerait les décisions du premier utilisateur de ce renseignement, à savoir le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes de la haute direction quant aux résultats des opérations du Conseil. Ces énoncés ne sont pas des faits. Ce sont plutôt des estimations fondées sur des renseignements dont dispose actuellement la haute direction ou des hypothèses formulées par celle-ci, et un certain nombre de risques et d'incertitudes les entourent. Ces facteurs, entre autres, signifient que les résultats réels peuvent diverger substantiellement des attentes énoncées ou avancées dans les énoncés prospectifs.

Le Conseil n'est pas tenu par la Loi sur la gestion des finances publiques de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Ainsi, ni le présent exposé ni les états financiers trimestriels non audités ne divulguent de comparaison des résultats avec le plan d'entreprise du Conseil. Comme l'exigent les NCSP, les états financiers trimestriels non audités fournissent des comparaisons avec le budget annuel approuvé du Conseil pour l'exercice financier.

POINTS SAILLANTS

Partenariat de coprestation avec le Nord

- Le Conseil a lancé un nouveau modèle de collaboration par l'intermédiaire de partenariats de coprestation afin de mieux desservir le Nord. Ces partenariats émanent d'un désir commun de créer des possibilités de soutien plus réactives pour les organismes artistiques et culturels autochtones du Nord. Le 3 octobre 2023, le Conseil a annoncé un partenariat de coprestation avec le [gouvernement des Territoires du Nord-Ouest](#) (T.N.-O.) pour soutenir la croissance et la durabilité des arts et de la culture dans les T.N.-O. grâce à du renforcement des capacités et à du développement sectoriel. Dans le cadre de ce partenariat, le Conseil apportera une contribution de 750 000 \$ sur trois ans. Le 7 octobre 2023, le Conseil a également prolongé son partenariat avec le [gouvernement du Yukon](#) pour deux années supplémentaires, ce qui porte le financement total du Conseil à 750 000 \$.

Fonds de co-cr ation Canada-Cor e

- Dans le cadre du 60e anniversaire des relations diplomatiques entre le Canada et la Cor e, le Conseil s'est associ  au Conseil des arts de Cor e et   Affaires mondiales Canada pour favoriser les liens cr atifs entre le Canada et la Cor e en soutenant des projets ax s sur la co-cr ation artistique entre les deux pays. Le [Fonds de co-cr ation Canada-Cor e](#) fait progresser les priorit s communes de durabilit  environnementale et d' quit  tout en favorisant les occasions d'engagement international et de renouveau du secteur artistique dans l'apr s-COVID. La p riode de r ception des demandes de financement a  t  ouverte en novembre 2023. Le Conseil des arts de Cor e fournit un fonds parall le pour des projets lanc s par des artistes et des organismes artistiques de la Cor e, en coop ration avec des homologues du Canada.

Gagnantes et gagnants des Prix litt raires du Gouverneur g n ral de 2023

- Le 8 novembre 2023, le Conseil a d voil  les [gagnantes et gagnants de 2023 des Prix litt raires du Gouverneur g n ral \(LivresGG\)](#). Ces prix prestigieux r compensent des  uvres litt raires remarquables publi es au Canada, dans les deux langues officielles, dans sept cat gories, et incluent des livres pour des lectrices et lecteurs de tous  ges. Les 14 livres gagnants ont  t  choisis par les comit s d' valuation par les pairs, qui ont suivi un processus rigoureux dans leurs d lib rations et leur choix des laur ates et laur ats parmi les livres s lectionn s publi s au Canada en 2022-2023.

Retomb es des prix et de la Banque d'art

- En novembre 2023, le Conseil a publi  les [r sultats d'un projet de recherche](#) sur les retomb es et les r percussions des prix du Conseil pour les b n ficiaires (comme les artistes, les  crivaines et  crivains, les traductrices et traducteurs) et sur les artistes dont les  uvres ont  t  achet es par la Banque d'art. Les r sultats de l' tude r v lent que les prix entra nent des r percussions positives sur la visibilit  et le profil des artistes et des professionnel·les des arts, et que les artistes retirent des avantages de l'achat de leurs  uvres par la Banque d'art.

Accessibilit  : Rapport d'activit s

- Le 6 d cembre 2023, le Conseil a publi  [Accessibilit  : Rapport d'activit s](#), qui met en  vidence les progr s r alis s concernant les actions soulev es dans le [Plan d'accessibilit  2023-2025](#) lanc    la fin de 2022, conform ment   la Loi canadienne sur l'accessibilit .

Changements op rationnels

Convention collective

- La convention collective 2022-2026 du Conseil a  t  ratifi e le 29 novembre 2023.

Changements au niveau du leadership et de la gouvernance

Nouveau dirigeant principal de l'information

-  ric Sauv  a  t  nomm  au poste de dirigeant principal de l'information   l'issue d'un vaste processus de recrutement et de s lection. Il est entr  en fonction le 10 octobre 2023. Il poss de plus de 20 ans d'exp rience en mati re de leadership num rique dans les secteurs public et priv , et a r cemment travaill  au sein du Conseil de recherches en sciences naturelles et en g nie.

APERÇU DES RÉSULTATS NETS DU TROISIÈME TRIMESTRE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre			Neuf mois se terminant le 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Revenus	13 334	11 116	2 218	26 022	13 128	12 894
Charges	(22 812)	(23 297)	485	(274 697)	(309 806)	35 109
Crédits parlementaires	91 875	84 200	7 675	307 875	334 200	(26 325)
Excédent de la période	82 397	72 019	10 378	59 200	37 522	21 678

Le surplus pour le trimestre était de 82,4 millions de dollars, contre 72 millions de dollars pour la même période de l'année précédente.

Cette variation positive de 10,4 millions de dollars s'explique principalement par l'augmentation des recettes de 7,7 millions de dollars provenant des crédits parlementaires et de 2,2 millions de dollars provenant des revenus nets de placements réalisés.

En ce qui concerne les dépenses du Conseil, la diminution de 3,7 millions de dollars des dépenses liées aux subventions, aux paiements aux autrices et auteurs et aux prix a été largement contrebalancée par une augmentation de 3,3 millions de dollars des dépenses liées à la prestation des programmes de transfert et à l'administration générale. Cette hausse des dépenses de programmes et d'administration est due aux dépenses salariales rétroactives et aux augmentations économiques entrant en vigueur au troisième trimestre avec la ratification d'une nouvelle convention collective avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Le Conseil affiche à ce jour un surplus de 59,2 millions de dollars, par rapport à 37,5 millions de dollars pour la même période l'an dernier.

Cette variation positive de 21,7 millions de dollars s'explique principalement par une hausse de 13,8 millions de dollars des revenus nets de placement réalisés, une diminution de 38,5 millions de dollars des dépenses liées aux subventions, aux paiements aux autrices et auteurs et aux prix, contrebalancée par une augmentation de 3 millions de dollars des salaires et des avantages sociaux et une diminution de 26,3 millions de dollars des crédits parlementaires.

Le Conseil continuera à surveiller ses résultats financiers dans le but d'arriver à des résultats de fin d'année équilibrés.

Revenus (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre			Neuf mois se terminant le 31 décembre		
	2023	2022	Augmentation/ (Diminution)	2023	2022	Augmentation/ (Diminution)
Revenus nets de placements réalisés	12 285	10 041	2 244	22 870	9 071	13 799
Autres revenus	1 049	1 075	(26)	3 152	4 057	(905)
Total	13 334	11 116	2 218	26 022	13 128	12 894

Revenus nets de placements réalisés

Les revenus nets de placements réalisés pour le trimestre et les neuf mois clos sont plus élevés que pour les mêmes périodes de l'année précédente, principalement en raison des pertes réalisées sur la vente de deux placements à revenu fixe l'année dernière, et d'une augmentation des revenus distribués durant l'année en cours.

Charges

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre			Neuf mois se terminant le 31 décembre		
	2023	2022	Augmentation/ (Diminution)	2023	2022	Augmentation/ (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	7 849	11 590	(3 741)	232 683	271 222	(38 539)
Prestation des programmes de transfert	7 810	5 084	2 726	20 681	17 981	2 700
Services à la communauté artistique	188	502	(314)	1 569	1 269	300
Résultats nets de la Banque d'art	140	23	117	131	113	18
Commission canadienne pour l'UNESCO	685	596	89	1 997	1 839	158
Administration générale	6 140	5 502	638	17 636	17 382	254
Total	22 812	23 297	(485)	274 697	309 806	(35 109)

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

La diminution de 38,5 millions de dollars à ce jour par rapport à la même période de l'année précédente s'explique principalement par le fait que le Conseil a reçu des crédits parlementaires supplémentaires de 50 millions de dollars en 2022-2023 pour le Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport. Ces fonds supplémentaires ne seront pas reçus cette année, réduisant ainsi le budget des subventions du même montant.

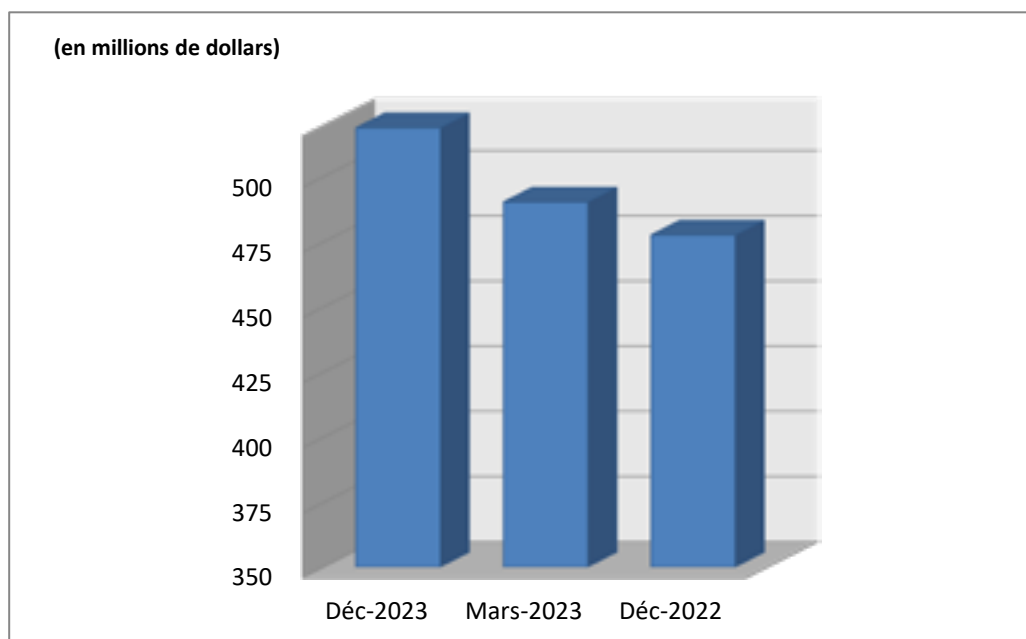
Actifs

Actifs financiers

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Trésorerie	105 153	108 169	(3 016)
Débiteurs	3 049	3 327	(278)
Placements de portefeuille	518 602	490 131	28 471
Total	626 804	601 627	25 177

Placements de portefeuille

Au 31 décembre 2023, la valeur marchande totale du portefeuille était de 518,6 millions de dollars, dont 121,9 millions étaient grevés d'affectations d'origine externe. Il s'agit d'une augmentation de la valeur marchande de 28,5 million de dollars depuis le 31 mars 2023, et d'une augmentation de 41,1 millions de dollars depuis le 31 décembre 2022.



Le fonds total a généré un rendement positif de 6,2 % pour le trimestre, soit 0.1 % de moins que l'indice de référence. Toutes les catégories d'actifs sont sous l'indice de référence, à l'exception des revenus fixes qui ont surpassé ce dernier par 0,2 %. Le rendement sur un an du fonds total était de 12,0 % en décembre 2023, soit 0,5 % de moins que l'indice de référence. Toutes les catégories d'actifs ont enregistré un rendement positif sur un an, à l'exception des investissements dans l'immobilier qui ont généré un rendement négatif de 7,7 %, soit 7,7 % de moins que l'indice de référence.

Passifs

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	98 669	137 292	(38 623)
Créditeurs et charges à payer	6 379	7 674	(1 295)
Revenus reportés	4 808	5 461	(653)
Avantages sociaux futurs	5 965	5 721	244
Contributions grevées d'affectations d'origine externe	80 575	74 667	5 908
Total	196 396	230 815	(34 419)

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer

La diminution de 38,6 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2023 s'explique par la baisse de 38,5 millions de dollars des dépenses à ce jour liées aux subventions, aux paiements aux créatrices et créateurs et aux prix depuis le début de l'exercice en cours en raison de la fin du financement lié à la pandémie.

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer

La diminution de 1,3 million de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2023 s'explique par la baisse de 2,7 millions de dollars des factures commerciales, contrebalancée par une augmentation de 1,4 million de dollars des passifs liés à la paie.

Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Immobilisations corporelles	7 210	8 016	(806)
Actifs de la Banque d'art	19 873	19 849	24
Instruments de musique	1	1	-
Frais payés d'avance	2 976	362	2 614
Total	30 060	28 228	1 832

Actifs de la Banque d'art

La collection de la Banque d'art du Conseil des arts comprend plus de 17 200 oeuvres d'art contemporaines du Canada. Les actifs de la Banque d'art sont capitalisés au coût de 19,9 millions de dollars. Au 31 décembre 2023, la valeur estimée des actifs de la Banque d'art s'élevait à environ 73,2 millions de dollars.

Instruments de musique

Le Conseil a constitué une Banque d'instruments de musique qui compte actuellement un archet de violoncelle de qualité et douze instruments prestigieux. De plus, le Conseil gère 12 instruments en prêt. Au 31 décembre 2023, la valeur d'expertise de ces actifs était de 70,9 millions de dollars américains. Les instruments figurent, à leur valeur nominale, dans l'état de la situation financière.

Frais payés d'avance

L'augmentation de 2,6 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2023 s'explique par un transfert de 2,6 millions de dollars au Conseil national de recherches pour le programme Killam 2023-2024.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques touchant le Conseil relativement à son profil de risque et aux mesures d'atténuation connexes, au rendement financier et au rendement du portefeuille de placements. La haute direction du Conseil est responsable de la gestion du risque, sous la supervision directe du conseil d'administration.

Propension au risque

Le Conseil utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes. L'énoncé complet du Conseil sur la propension au risque est publié dans les états financiers annuels de 2023.

Profil de risque

En s'appuyant sur la propension au risque du Conseil comme élément contextuel principal, le profil de risque est révisé et mis à jour chaque année. Tous les risques recensés ont été classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent ayant été mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2023.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil est déposée normalement dans les 30 à 60 jours suivant la fin du trimestre et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les renseignements qui suivent visent à offrir un supplément à ceux qui ont été fournis ailleurs dans cette discussion concernant l'utilisation de crédits parlementaires par le Conseil.

Le Conseil reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits approuvés par le Parlement. Le Conseil enregistre les crédits parlementaires qu'il reçoit pour la période en tant que revenus dans l'état des résultats ou en tant que crédits parlementaires reportés, si ceux-ci se rapportent aux mois qui suivent la fin de la période. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Il est possible que les besoins de trésorerie ne correspondent pas nécessairement au calendrier des charges dont l'état des résultats rend compte. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux privilégié dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie.

Les crédits parlementaires approuvés et reçus par le Conseil pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre étaient les suivants:

(en milliers de dollars)	31 décembre	
	2023	2022
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	364 239	414 189
Budgets supplémentaires des dépenses	58	9 200
Rajustement relié à la rémunération	53	-
Recentrage des dépenses gouvernementales	(125)	-
	364 225	423 389
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de neuf mois	(307 875)	(334 200)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	56 350	89 189



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

États financiers

trimestriels

Non vérifiés

Ces états financiers pour le trimestre terminant le 31 décembre 2023
n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

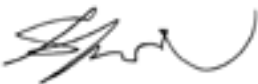
À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

29 février, 2024

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Michelle Chawla'.

Michelle Chawla

Directrice et chef de la direction

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Eva Jacobs'.

Eva Jacobs, CPA, CGA

Dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité

État de la situation financière

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2023	31 mars 2023
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	105 153\$	108 169\$
Débiteurs	3 049	3 327
Placements de portefeuille (Note 3)	518 602	490 131
Total des actifs financiers	626 804	601 627
PASSIFS		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	98 669	137 292
Créditeurs et charges à payer	6 379	7 674
Revenus reportés	4 808	5 461
Avantages sociaux futurs	5 965	5 721
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	80 575	74 667
Total des passifs	196 396	230 815
ACTIFS FINANCIERS NETS	430 408	370 812
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	7 210	8 016
Actifs de la Banque d'art	19 873	19 849
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	2 976	362
Total des actifs non financiers	30 060	28 228
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (Note 6)	460 468\$	399 040\$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	434 730	375 530
Gains de réévaluation cumulés	25 738	23 510
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	460 468\$	399 040\$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Budget Annuel	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2023-2024	2023	2022	2023	2022
Revenus					
Revenus nets de placements réalisés (Note 7)	16 176\$	12 285\$	10 041\$	22 870\$	9,071\$
Autres revenus	4 417	1 049	1 075	3 152	4 057
Total des revenus	20 593	13 334	11 116	26 022	13 128
Charges					
Programmes de transfert					
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	321 256	7 849	11 590	232 683	271 222
Prestation des programmes de transfert	30 501	7 810	5 084	20 681	17 981
Services à la communauté artistique	4 649	188	502	1 569	1 269
	356 406	15 847	17 176	254 933	290 472
Résultats nets de la Banque d'art (Note 8)	254	140	23	131	113
Commission canadienne pour l'UNESCO (Note 9)	2 868	685	596	1 997	1 839
Administration générale	25 310	6 140	5 502	17 636	17 382
Total des charges	384 838	22 812	23 297	274 697	309 806
Déficit de la période lié aux activités avant les crédits parlementaires	(364 245)	(9 478)	(12 181)	(248 675)	(296 678)
Crédits parlementaires	364 239	91 875	84 200	307 875	334 200
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	(6)	82 397	72 019	59 200	37 522
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	375 530	352 333	330 880	375 530	365 377
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	375 524\$	434 730\$	402 899\$	434 730\$	402 899\$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	13 916 \$	(2 973) \$	23 510 \$	31 594 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants:				
Placements de portefeuille	11 912	12 455	2 623	(29 591)
Montants reclassés dans l'état des résultats:				
Placements de portefeuille	(90)	-	(395)	7 017
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	11 822	11 993	2 228	(22 574)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	25 738 \$	9 020 \$	25 738 \$	9 020 \$

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	82 397 \$	72 019 \$	59 200 \$	37 522 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(340)	(360)	(415)	(932)
Amortissement des immobilisations corporelles	382	413	1 221	1 239
Acquisition d'actifs de la Banque d'art	(1)	-	(24)	(3)
	41	53	782	304
Acquisition de frais payés d'avance	(190)	(321)	(3 749)	(2 959)
Utilisation de frais payés d'avance	323	229	1 135	899
	133	(92)	(2 614)	(2 060)
Gains (pertes) nets de réévaluation	11 822	11 993	2 228	(22 574)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	94 393	83 973	59 596	13 192
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	336 015	298 612	370 812	369 393
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	430 408 \$	382 585 \$	430 408 \$	382 585 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Activités de fonctionnement				
Excédent lié aux activités de la période	82 397 \$	72 019 \$	59 200 \$	37 522 \$
Pertes (gains) sur disposition dans les placements de portefeuille (Note 7)	(178)	(1 784)	(640)	7 684
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (Note 7)	(13 887)	(8 608)	(21 681)	(14 261)
Amortissement d'immobilisations corporelles	383	413	1 222	1 239
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	133	(92)	(2 614)	(2 060)
Augmentation des avantages sociaux futurs	107	124	244	373
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 5)	3 539	2 497	5 647	1 486
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (Note 10)	(62 189)	(100 113)	(40 293)	(25 753)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	10 305	(35 544)	1 085	6 230
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(340)	(360)	(415)	(932)
Acquisitions d'actifs de la Banque d'art	(1)	-	(24)	(3)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(341)	(360)	(439)	(935)
Activités de placement				
Acquisition de placements de portefeuille	(3 150)	(32 530)	(12 751)	(110 052)
Disposition de placements de portefeuille	2 111	23 582	9 089	104 495
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(1,039)	(8 948)	(3 662)	(5 557)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	8 925	(44 852)	(3 016)	(262)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	96 228	169 525	108 169	124 935
TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	105 153 \$	124 673 \$	105 153 \$	124 673 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
Pour la période se terminant le 31 décembre 2023
(non vérifié)

1. POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la Loi sur le Conseil des Arts du Canada qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, l'article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'oeuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services pour la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement à la Directrice et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Base de préparation

Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été approuvés par le conseil d'administration.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 31 décembre 2023					Fin de l'exercice 31 mars 2023		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	48 943	236	9 766	58 473	14	46 046	57 107	14
Actions mondiales	202 006	8 522	18 646	212 130	49	194 850	199 501	49
Revenus fixes	85 083	710	2 063	86 436	20	82 752	82 899	20
Immobilier	22 726	2 641	895	20 980	5	17 449	18 399	5
Infrastructure	44 131	62	9 110	53 179	12	39 544	48 623	12
	402 889	12 171	40 480	431 198	100	380 641	406 529	100

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	10 791	143	1 066	11 714	13	11 393	12 874	15
Actions mondiales	41 568	1 818	3 579	43 329	50	40 118	40 783	49
Revenus fixes	17 480	160	424	17 744	20	17 001	17 017	20
Immobilier	4 935	532	230	4 633	5	3 880	4 157	5
Infrastructure	8 506	19	1 497	9 984	12	7 152	8 771	11
	83 280	2 672	6 796	87 404	100	79 544	83 602	100
Total des placements	486 169	14 843	47 276	518 602		460 185	490 131	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2023: 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 34 539 000 \$ (31 mars 2023 : 32 563 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 121 943 000 \$ (31 mars 2023 : 116 165 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, de revenus fixes, et dans des parts de sociétés en commandite de cinq fonds d'immobilier et sept fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actifs	Valeur marchande	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	14%	10%	14%	20%
Actions mondiales	49%	40%	46%	55%
Revenus fixes	20%	15%	20%	30%
Immobilier	5%	0%	10%	15%
Infrastructure	12%	0%	10%	15%
Marché monétaire/ Trésorerie	0%	0%	0%	10%

Les sommes du marché monétaire ou de trésorerie sont destinées à des placements ou financement d'appel futurs de fonds relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun de revenus fixes comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. La partie des obligations universelles des fonds de revenus fixes est évaluée en regard des rendements de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index et la partie des prêts hypothécaires est évaluée en regard des rendements de l'indice obligataire à court terme FTSE Canada.

Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Les fonds d'infrastructure comprennent des placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)		Cumul 31 décembre 2023	Fin de l'exercice 31 mars 2023
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie	Juste valeur	105 153	108 169
Débiteurs	Coût amorti	3 049	3 327
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	518 602	490 131
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût amorti	98 669	137 292
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	6 379	7 674

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 3.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit:

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes, d'actions mondiales, de revenus fixes et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes de fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur:

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus:

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 31 décembre 2023				Fin de l'exercice 31 mars 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Trésorerie

Trésorerie	105 153	-	-	105 153	108 169	-	-	108 169
------------	---------	---	---	---------	---------	---	---	---------

Placements de portefeuille

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	58 473	-	58 473	-	57 107	-	57 107
Actions mondiales	-	212 130	-	212 130	-	199 501	-	199 501
Obligations	-	64 464	21 972	86 436	-	61 827	21 072	82 899
Immobilier	-	-	20 980	20 980	-	-	18 399	18 399
Infrastructure	-	-	53 179	53 179	-	-	48 623	48 623

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	11 714	-	11 714	-	12 874	-	12 874
Actions mondiales	-	43 329	-	43 329	-	40 783	-	40 783
Obligations	-	13 243	4 501	17 744	-	12 700	4 317	17 017
Immobilier	-	-	4 633	4 633	-	-	4 157	4 157
Infrastructure	-	-	9 984	9 984	-	-	8 771	8 771
	-	403 353	115 249	518 602	-	384 792	105 339	490 131
Total	105 153	403 353	115 249	623 755	108 169	384 792	105 339	598 300

Analyse de sensibilité du niveau 3 - Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D’AFFECTATIONS D’ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d’affectations d’origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu’à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d’affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l’excédent accumulé des activités (voir note 6).

<u>(en milliers de dollars)</u>	Cumul 31 décembre 2023	Fin de l’exercice 31 mars 2023
Solde au début de la période	74 667 \$	75 817 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 7)		
Revenus nets de placements	5 972	4 029
Utilisation des fonds	(325)	(2 711)
	5 647	1 318
Gains (pertes) non réalisés sur placements de portefeuille	464	(2 625)
Reclassés à l’état des résultats - placements de portefeuille	(203)	157
Solde à la fin de la période	80 575 \$	74 667 \$

Les gains (pertes) non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul 31 décembre 2023	Fin de l'exercice 31 mars 2023
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de la période	261 445	253 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-	8 000
Solde à la fin de la période	261 445	261 445
Excédent		
Solde au début de la période	26 516	24 363
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-	(8 000)
Excédent pour la période	59 200	10 153
Solde à la fin de la période	85 716	26 516
Total de l'excédent accumulé des activités	434 730	375 530
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de la période	23 510	31 594
Variations de la juste valeur	2 228	(8 084)
Solde à la fin de la période	25 738	23 510
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	460 468 \$	399 040 \$

7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	178 \$	1 784 \$	640 \$	(7 684) \$
Transfert aux revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	(3 539)	(2 497)	(5 647)	(1 486)
Gains (pertes) nets sur conversion de devises	18	32	26	43
Dividendes et autres distributions - réinvestis	13 887	8 608	21 681	14 261
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	2 042	2 750	7 464	5 436
Frais de gestion du portefeuille	(301)	(636)	(1 294)	(1 499)
	12 285 \$	10 041 \$	22 870 \$	9 071 \$

8. RÉSULTATS NET DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Revenus de location	(428) \$	(447) \$	(1 286) \$	(1 235) \$
Autres revenus	(50)	(57)	(131)	(144)
Frais administratifs	617	526	1 546	1 489
Amortissement d'immobilisations corporelles	1	1	2	3
	140 \$	23 \$	131 \$	113 \$

9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Dépenses de programmes	162 \$	115 \$	685 \$	723 \$
Programmes – contributions reçues	(25)	71	(25)	(154)
Frais administratifs	548	410	1 337	1 270
	685 \$	596 \$	1 997 \$	1 839 \$

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Diminution (augmentation) des débiteurs	(349) \$	(9 783) \$	278 \$	(1 259) \$
Diminution des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	(62 707)	(89 647)	(38 623)	(20 080)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	1 109	(645)	(1 295)	(3 903)
Diminution des revenus reportés	(242)	(38)	(653)	(511)
Variation nette	(62 189) \$	(100 113) \$	(40 293) \$	(25 753) \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.